

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 octobre 2022 - 20H30

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Mrs GUILLAUD Sébastien, FLACHER Dominique adjoints, PIDOLOT Jean Michel, PELLET Philippe, Mmes GUIVIER Laure Paola, MANDON Florence, SABATIER Sylvie, CHOTEL Pascale, PIGNEDE Annie, PINEDE Albane qui a quittée la séance à 22h, conseillers municipaux

EXCUSES : : BONNET PIRON Maurice a donné pouvoir à PINEDE Albane et ORJOLLET David a donné pouvoir à CHOTEL Pascale.

Secrétaire de séance : Dominique FLACHER

- **Arrêt du procès-verbal du dernier conseil municipal avec 1 modification.**

Le Procès-verbal est en ligne sur le site internet.

Suspension de séance Mr COMPIGNE Pascal Vice-président de la petite enfance de BIEVRE ISERE est venu présenter la C L E C T suite à une simulation de calcul concernant la fréquentation des enfants du mercredi que l'ensemble du conseil municipal conteste et de ce fait un courrier sera rédigé au service de Bièvre Isère ainsi qu'au Président Mr ROLLAND.

## **1/ Délibérations.**

- Assurance statutaire / cdg 38 :

Le Maire expose l'opportunité pour la Commune de Tramolé de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; l'opportunité de confier au Centre de gestion de la fonction publique de l'Isère le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances ; que le Centre de gestion 38 souscrira un contrat pour le compte de la Collectivité, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité. La Commune de Tramolé pourra prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion de l'Isère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 en fonction des taux de cotisation et des garanties négociés. **Voté à l'unanimité**

- SIE modification des statuts

Sébastien GUILLAUD nous a présenté une modification ainsi qu'une mise à jour de ceux-ci

Vu les articles L 5211-1, L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant l'organe délibérant de l'établissement public de Coopération intercommunal à délibérer sur les modifications statutaires.

La délibération du 25 juin 2009 et l'arrêté 11°2009-08228 du préfet de l'Isère créant le Syndicat Intercommunal d'Equipement des 4 Vallées (S.I.E) relatif à la gestion du gymnase et de la salle polyvalente situés sur Châtonnay,

- La délibération du 08 avril 2013 et l'arrêté 11°2013172-0010 du préfet de l'Isère modifiant l'article 10 des statuts du SIE.

- La délibération 007/2022 du 29 septembre 2022 du SIE actant les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Equipement des 4 vallées.

Le conseil municipal décide d'acter les modifications et de mettre à jour les statuts du SIE afin de pouvoir effectuer de gros travaux sur les dits bâtiments du SIE. **Voté à l'unanimité**

- Passage à la M57

Au 1<sup>ER</sup> janvier 2024, toutes les collectivités territoriales devront être passées en comptabilité M57 ; Suite à l'avis du percepteur, il est proposé de passer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 à cette nomenclature. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés : **ADOpte** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget principal de la commune de TRAMOLE ; **OPTE** pour la **nomenclature comptable développée** ; **CONSERVE** un vote par nature et par chapitre globalisé au 01 janvier 2023 ; **PRÉCISE** que la commune, dont la population est inférieure à 3 500 habitants, a l'obligation d'amortir les subventions d'équipement ; l'amortissement sera calculé prorata temporis pour les nouveaux flux à compter du 01/01/2023 ; **PRÉCISE** que la commune ne dispose pas de compte 1069 en M14 et qu'il n'y aura pas lieu à apurement ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération. **Voté à l'unanimité**

## 2/ Compte Rendu de réunion

- Réunion de chantier : Sébastien GUILLAUD expose que les travaux se poursuivent et demande une réunion avec le maire, les adjoints et l'architecte pour faire le point sur les moins-values et les plus-values des travaux.
- Bilan journée propre : temps pluvieux, pas trop de monde mais 6 zones nettoyées, suivi d'une petite collation.
- Bilan journée du patrimoine : très beau concert, la qualité était là mais peu de monde.
- Bilan mensuel police intercommunale : elle est présente sur le terrain et une verbalisation pour défaut de respect de signalisation a été effectuée.

## 3/ Questions diverses

- Projet mémoire de Tramole : Florence Mandon, Laure Paola Guivier et Sylvie Sabatier vont présenter une synthèse aux personnes concernées afin de présenter une maquette sur le patrimoine de la commune avec ses anecdotes.
- Entretien des chemins de randonnée : l'entretien de certains chemins devraient être pris en charge par le service Bièvre Isère : à suivre
- Emplacement points d'apports volontaires et containers : la réflexion est toujours en cours à ce jour, 2 à 3 points sur 8 sont acquis.
- Inauguration pump track : elle est prévue le samedi 22 octobre à 10h00.
- Projet cavurnes et colombarium : prévoir des travaux pour agrandir la zone et prévoir de nouveaux emplacements
- Projet Déclaration Utilité Publique (DPU) : un projet d'acquisition d'une parcelle cadastré n° 644 appartenant à la famille CHARVET près de la salle des fêtes pour aménager un parking dans le cadre d'une DUP va être lancée. Un courrier sera envoyé à la famille.

Séance close à 23h00

Dominique FLACHER, Secrétaire

DREVET Jean-Michel, Maire